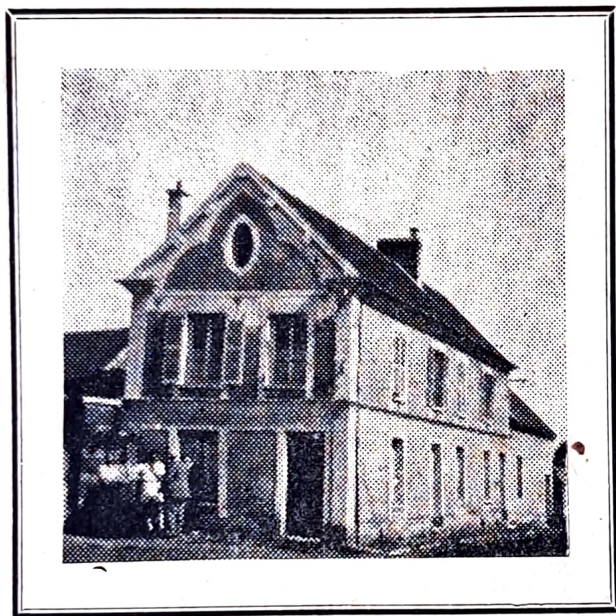


LE FOYER MUNICIPAL D'HOULBEC-COCHEREL



La Commune d'Houlbec-Cocherel, qui appartient au canton de Vernon, département de l'Eure, se compose des anciennes paroisses d'Houlbec et de Cocherel : le nom de cette dernière est entré dans l'histoire depuis la bataille qu'y livra Duguesclin en 1364.

Le territoire de la commune est assez vaste et présente cette particularité qu'il y a une grande différence de niveau entre Cocherel, qui est dans la vallée de l'Eure, et Houlbec, qui est sur plateau, entre Eure et Seine.

Houlbec est entouré de nombreuses communes : Mercey, Saint-Vincent-des-Bois, La Chapelle-Réanville, Sainte-Colombe, Rouvray. Du côté de Cocherel, le territoire communal touche Menilles, Hardencourt. Mais ces dernières communes sont relativement lointaines du fait qu'il faut beaucoup monter de l'Eure à Houlbec. C'est pourquoi l'on peut dire que les véritables voisines d'Houlbec sont les communes du plateau, ci-dessus énoncés, pour lesquelles Houlbec est d'accès si facile.

Dans la création du « Foyer Municipal d'Houlbec-Cocherel », il y avait lieu de tenir compte de ce facteur géographique. Le « Foyer », pour réussir, doit pouvoir s'appuyer, non seulement sur la commune elle-même et sa modeste population de moins de 400 habitants, mais encore sur les communes limitrophes les plus aptes à le fréquenter, vers lesquelles il peut le plus efficacement rayonner.



L'idée du « Foyer » a été lancée pour la première fois par M. Jean Duhamel, avocat à la Cour d'Appel de Paris, vers le milieu de 1945. Après avoir été élu Maire, M. Jean Duhamel reprit l'idée dans une allocution qu'il prononça le 14 juillet. Puis l'on passa à l'exécution.

Quelques bonnes volontés furent réunies ; un Comité fut créé et composé comme suit :

M. Armand Barbey, *Président*.

M. Emile Gasche, *Trésorier*.

M^{me} Eugène Ader.

Lieutenant de Vaisseau Luc Bayle.

M. Emile Legendre.

M. Henri Leguerchois.

M. Henri Massot.

M. Marcel Poirier.

Les premières souscriptions furent obtenues et, très rapidement, un local fut trouvé, grâce à la bonne volonté et au sens social de feu M. Emile Petit, son propriétaire, et de ses enfants, M. et M^{me} Leguerchois. Ce local fut pris à bail par la Commune, mais le budget de la Commune n'est pas grevé par les dépenses du « Foyer », lequel a déjà su se constituer quelques ressources : dons en espèce ou en nature, produit de fêtes ou de conférences, tombolas, collectes, travaux volontaires, etc. Les fonds ainsi recueillis sont inscrits à un compte spécial par le Percepteur de Vernon qui a la haute surveillance de leur emploi.



L'immeuble du « Foyer » comporte :

I. — Au rez-de-chaussée :

a) une salle de conférences pouvant recevoir environ 120 personnes, à laquelle, si elle ne suffit pas, peut suppléer une

plus grande, la salle de bal de l'Hôtel de la Paix. Dans cette salle de conférences, ont été rangés sur une grande table ou épinglés aux murs des périodiques, magazines et nombreux journaux, documents et photographies provenant, soit du Ministère de l'Information, soit des bureaux de propagande alliée, soit de la générosité de leurs éditeurs. Cette pièce est ornée de peintures à l'huile de fort bonne qualité qui ont été prêtées à la Commune par le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que par de belles gravures ;

b) un vestibule-vestiaire qui fera probablement l'objet de décorations murales par une artiste, amie du « Foyer » ;

c) une autre salle où chacun pourra venir dans ses vêtements de travail lire les journaux ou faire une partie de dominos ou de dames ;

d) un assez vaste jardin où l'on verra plus tard des bancs, du feuillage, des fleurs et des statues.



II. — Au premier étage :

a) une bibliothèque, qui a été formée de toutes pièces. Grâce à de nombreux dons, cette bibliothèque compte déjà plusieurs centaines de livres et marche vers le millième. Le bibliothécaire est M. Emile Legendre, membre du Comité du Foyer. La Direction des Bibliothèques du Ministère de l'Education Nationale, en la personne de M. Marcel Bouteron, membre de l'Institut, s'intéresse beaucoup à cette partie du « Foyer » et, plus tard en renouvelera périodique-

ment le fonds au moyen des « bibliobus » dont son département envisage le développement ;

b) une consultation de nourrissons, déjà en exercice, par arrêté préfectoral du 8 septembre 1945 et à laquelle sera probablement adjoint un petit dispensaire.

xxx

Enfin, le « Foyer » abrite l'Association Sportive d'Houlbec-Cocherel (A. S. H. C.). Ce groupement est en bonne voie d'organisation sous l'impulsion de M. Eugène Ader, et de son Comité, qui est composé comme suit :

Président d'Honneur : M. Jean Duhamel ; *Président* : M. Eugène Ader ; *Membres* : MM. Armand Barbey, Luc Bayle, Paul Buisson, Chabaud, Hippolyte Fromager, Emile Gasche, Auguste Gillot, Mary Halotel, Robert Legendre, Robert Massot, Marcel Poirier, Roux-Marquet.

Bien entendu, cette Association Sportive ne saurait prospérer avec les seuls éléments de la Commune. L'intention des organisateurs est donc d'aboutir à une association intercommunale.

xxx

Le Foyer Municipal d'Houlbec-Cocherel compte déjà à sont actif plusieurs réalisations qu'il n'est pas inutile de rappeler dans cette notice :

D'abord une fête qui fut donnée le 16 septembre au béné-

fice du « Foyer », fête brillante et fructueuse qui attira plus de 500 personnes et à laquelle contribuèrent tous les dévouements locaux : deux comédies furent jouées, suivies d'une partie musicale, d'une tombola et d'un bal.

Au cours de cette fête, M. Jean Duhamel, Maire d'Houlbec-Cocherel, prit la parole et exposa dans les termes qui suivent, les intentions des fondateurs du « Foyer » :

« Bref, c'est le départ et ce départ a été possible grâce au concours de tous, grâce aux très grandes bonnes volontés qui se sont manifestées, grâce au dynamisme des organisateurs de cette fête et des amateurs qui se sont groupés autour d'eux, grâce à l'entente et à la compréhension générales.

C'est ainsi, assurément, que nous parviendrons à nos fins qui sont, au premier chef, d'ordre culturel et éducatif.

Bien entendu, au « Foyer », on ne fera pas de politique ; ce n'est pas notre rôle. Notre porte sera ouverte à tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs convictions politiques ou religieuses, notre main sera tendue à tous ; nous souhaitons et nous voulons que le « Foyer » soit le « Foyer municipal », c'est-à-dire le « Foyer » de la Commune, c'est-à-dire le « Foyer » de tous.

Non, notre but n'est pas politique, notre but est civique. Nous voulons, en effet, remettre en honneur le civisme, c'est-à-dire le dévouement à la cité, le don de soi, l'esprit de sacrifice, d'entraide et de solidarité, créer une meilleure atmosphère, un meilleur climat où l'égoïsme, où l'esprit de lucre et l'amour de l'argent pour l'argent, s'effaceront devant des buts moins sordides, devant des buts plus nobles. Montesquieu n'a-t-il pas dit : « Il faut de la vertu et de l'amour du bien public pour faire une bonne République. »

Tels sont les principes que nous voulons inculquer à la jeunesse, que nous voulons remettre en honneur parmi les anciens.

C'est pour le renouveau de tels principes que nous avons voulu ce « Foyer ». C'est pour les faire revivre et les remettre en vigueur que nous avons sollicité vos dons.

cale ou d'hygiène, une conférence sur l'arboriculture. Plus tard, le « Foyer » organisera une matinée de musique ou de chant par des artistes réputés.

Cette brève notice donne ainsi un aperçu des activités du « Foyer Municipal » et des ambitions de tous ceux qui l'animent, à savoir : instruire et éduquer, développer l'esprit et le cœur en même temps que l'amour de la grande et de la petite Patrie, propager les idées de civisme, d'entr'aide et de solidarité, ceci sans sévérité ni aridité, dans un cycle de distractions saines et choisies.

